

---

Adoption d'une motion de M. Le Couteux concernant la lettre de M. Amelot et des tableaux qui y sont annexés, lors de la séance du 12 janvier 1791

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adoption d'une motion de M. Le Couteux concernant la lettre de M. Amelot et des tableaux qui y sont annexés, lors de la séance du 12 janvier 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXII - Du 3 janvier au 5 février 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1885. p. 156;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1885\\_num\\_22\\_1\\_9743\\_t1\\_0156\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_22_1_9743_t1_0156_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 07/07/2020

gée de concourir à tout ce qui peut accélérer le recouvrement des impositions, a fait agir toute votre influence pour mettre en activité la correspondance des départements avec le commissaire du roi.

Un des trois tableaux vous présente la situation de cette correspondance; en voici le résultat :

*Départements qui n'ont rien fourni.*

Hautes-Alpes, les Ardennes; Bouches-du-Rhône (n'a fait aucune réponse); la Charente, la Creuse; l'Eure-et-Loir (n'a fait aucune réponse); la Haute-Garonne, l'Hérault, Loire (Haute-) (n'a fait aucune réponse); Maine-et-Loire, la Mayenne, la Meurthe, l'Orne, Basses-Pyrénées, Bas-Rhin, Rhône-et-Loire, la Vienne, les Vosges, Ardèche, Ariège, la Charente-Inférieure, le Cher; les Côtes-du-Nord (n'a fait aucune réponse); le Finistère (n'a fait aucune réponse); la Gironde; l'Isère (n'a fait aucune réponse); Loire-Inférieure, le Lot, la Manche, la Nièvre; Paris (s'occupe des taxes d'offices); Haut-Rhin, les Deux-Sèvres, le Var, Haute-Vienne.

*Départements en règle, ou à peu de chose près.*

Aisne, l'Allier, Basses-Alpes, l'Aube, l'Aude, l'Avcyron, la Corrèze, la Côte-d'Or, le Gard, l'Indre, le Jura, les Landes, le Loir-et-Cher, Marne (Haute-), la Meuse, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Saône-et-Loire, la Sarthe, Seine-et-Oise, la Somme.

*Départements qui ont envoyé successivement, ou qui sont prêts à envoyer.*

L'Ain, Calvados, Cantal, la Dordogne, le Doubs, la Drôme, l'Eure, le Gers, Ille-et-Vilaine, l'Indre-et-Loire, le Loiret, Lot-et-Garonne, la Lozère, le Morbihan, la Moselle, le Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, le Tarn, la Vendée, l'Yonne.

Enfin, Messieurs, voici un troisième tableau qui vous présente la situation des recouvrements au 31 décembre 1790 :

Recouvrements.	Valeurs actives.		
Argent.....	3,987,141 l.	13 s.	10 d.
Assignats.....	7,107,176	4	»
Bons de M. Garat.....	6,144,404	2	5
Valeurs d'extinctions de toute nature.....			
		11,942,078	17 6
<b>TOTAL.....</b>		<b>29,180,770 l.</b>	<b>17 s. 9 d.</b>

Je demande à l'Assemblée de décréter l'impression de la lettre de M. Amelot et des tableaux qui y sont annexés.

(Cette motion est adoptée.)

Suivent les tableaux annexés :